

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE DE L'ENFANT SEUL

Cette autorisation est à présenter obligatoirement par l'enfant, au début de chaque activité aux moniteurs et/ou aux animateurs, prestataires.

Elle lui permet de quitter l'activité seul, ou si vous ne pouvez pas être à l'heure pour venir le chercher à la fin de l'activité.

Veillez être à l'heure pour récupérer votre enfant.

Pour rappel, le Passeport-Vacances (moniteurs, animateurs, prestataires) est responsable des enfants uniquement pendant les activités. Ni avant l'heure de début, ni après l'heure de fin.

Si vous êtes en retard, votre enfant devra vous attendre seul devant le lieu de l'activité.

Il est aussi possible de prendre ce document en photo.

Par la présente, j'autorise mon enfant à partir seul (sans la présence d'un adulte) :

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

- A la fin de toutes les activités du Passeport-Vacances durant **toute la semaine de Pâques ou durant les 4 semaines en été.**

ou

- A la fin de l'activité (nom de l'activité) : _____
Qui a lieu le _____

Avant de signer ce formulaire, j'ai lu et compris ce dernier ainsi que les modalités qui y sont prévues et, je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé, ci-dessus, et avoir l'autorité de signer ce formulaire.

PARENT/TUTEUR LEGAL

Nom : _____ Prénom : _____

Genève, le _____ **Signature :** _____